NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11938
23 janvier 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 JANVIER 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que S. Exc. M. Muller, ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud vous a adressée le 22 janvier 1976 à propos de la question des réfugiés angolais.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) R. F. BOTHA

Annexe

Lettre datée du 22 janvier 1976, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud

Le 12 septembre 1975, je vous ai fait part de la grave situation nécessitant la réception, la prise en charge et le rapatriement de près de 10 000 réfugiés qui, à cette date, étaient déjà entrés au Sud-Ouest africain en provenance de l'Angola. Par la suite, jusqu'à 13 000 réfugiés en provenance de l'Angola ont été pris en charge par le Gouvernement sud-africain avant que nombre d'entre eux puissent être rapatriés au Portugal. Au cours des cinq derniers mois, le Gouvernement sud-africain a dépensé plus de 5 millions de dollars des Etats-Unis pour maintenir les divers camps de réfugiés en Afrique du Sud et dans le Sud-Ouest africain et pour procurer des vivres, des services médicaux, des transports et d'autres fournitures aux réfugiés. A l'heure actuelle, l'Afrique du Sud fournit encore des vivres, des services médicaux et d'autres nécessités à plus de 2 800 réfugiés dans trois camps situés près de la frontière entre l'Angola et le Sud-Ouest africain.

Au cours de la semaine qui vient de s'écouler, environ 2 200 réfugiés ont cherché à entrer au Sud-Ouest africain par le port sud-africain de Walvis Bay. A ce stade, 1 000 d'entre eux ont débarqué à Walvis Bay et sont actuellement pris en charge par les autorités sud-africaines. Indépendamment des services nécessaires qui ont été fournis aux réfugiés et de l'aide qui leur a été apportée de diverses autres manières, les autorités sanitaires sud-africaines ont également dû prendre des mesures pour prévenir l'apparition de risques sanitaires. Lorsque je vous ai saisi de cette question en septembre dernier vous avez répondu qu'"étant donné qu'il s'agit là d'une question qui relève de la compétence immédiate du Gouvernement portugais, j'ai fait le nécessaire pour porter la teneur de votre communication à son attention".

Le Gouvernement portugais a entrepris de rapatrier tous les réfugiés qui sont citoyens portugais. Mais il en reste un grand nombre qui ne le sont pas.

Mon gouvernement tient à exprimer sa préoccupation devant le sort des réfugiés restants et vous demande de bien vouloir prier le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de l'aider à régler ce problème.

Le Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine,
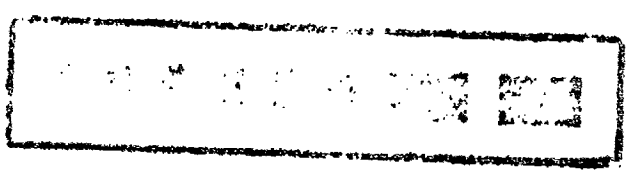
(Signé) H. MULLER